



TEXTES OFFICIELS

PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DU CYCLE DES APPRENTISSAGES FONDAMENTAUX (CYCLE 2)

- Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État ;
- Loi du Pays n° 2017-15 du 13 juillet 2017 relative à la Charte de l'éducation de la Polynésie française ;
- Arrêté n° 1026 CM du 27 juillet 2016 fixant les programmes Cycle 1, Cycle 2 et Cycle 3 de l'école primaire et du collège de Polynésie française.